

ANNÉE SCOLAIRE 2018-2019

PRÉCISIONS QUANT AUX FRAIS SCOLAIRES DEMANDÉS AUX PARENTS:

L'information quant à la procédure à suivre pour le paiement des frais scolaires demandés aux parents vous sera transmise à la rentrée scolaire ou quelques jours avant.

Nous travaillons à établir un partenariat avec la Fondation de la Commission scolaire de Montréal afin que vous puissiez obtenir, suite à une contribution volontaire au bénéfice des élèves de l'école, un reçu pour fins d'impôt. Comme la procédure à suivre n'est pas tout à fait au point, nous préférons attendre à la rentrée scolaire pour vous en informer.

Voici pour le moment, les montants à prévoir pour chacun des ordres d'enseignement. Ce montant inclut la cotisation de 3\$ par élève au RÉPAQ (Réseau des écoles alternatives du Québec).

PRÉSCOLAIRE : 17,00\$

PRIMAIRE : 26,00\$

SECONDAIRE : entre 33,00\$ et 67,00\$ selon les choix de votre jeune (la facturation de fait un peu plus tard dans l'année pour le secondaire).

La direction,

Geneviève Tremblay